

**AUX MEMBRES DU CONSEIL  
PROVINCIAL DU HAINAUT**

N. réf. : SD  
Le 24 septembre 2020

Madame la Conseillère,  
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour de la séance du Conseil provincial du 29 septembre 2020 :

□ **QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE.-**

3. Dispositions sanitaires au sein de nos logements estudiantins durant la période de pandémie.-  
Question de Mme la Conseillère provinciale Ayse AKTAS.

□ **INTERVENTIONS DIVERSES.-**

- Reprise du financement des zones de secours par les Provinces : prise de position de l'Association des Provinces wallonnes et Information sur la mise en œuvre de iA.delib.-  
Intervention de M. le Député provincial Serge HUSTACHE.

Veillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.



**Armand BOITE**  
**Président du Conseil provincial**

**CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT**

**Séance du 29 septembre 2020**

**Question orale d'actualité**

**Dispositions sanitaires au sein de nos logements estudiantins  
durant la période de pandémie.**

Monsieur le Gouverneur,  
Mesdames et Messieurs les Députés,  
Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs,

La crise sanitaire liée au COVID19 est toujours bien présente et le sera certainement encore pour de nombreux mois. Nous n'avons donc pas d'autre choix que de nous adapter et de vivre dans ce contexte, en prenant toutes les précautions qui s'imposent.

Dans cette seconde question, je souhaiterais surtout avoir des explications concernant la gestion de nos cités estudiantines, hébergeant nos étudiants du pays ainsi que ceux venant de l'étranger, notamment de France.

Sachant que la plupart de ces jeunes retournent passer le week-end auprès de leur famille, je me pose légitimement la question de savoir si toutes les mesures sont prises tant pour la sécurité de tous les usagers de nos services qu'au niveau du respect des règles en vigueur imposées par le Conseil National de Sécurité.

Monsieur le Député, concrètement, avez-vous connaissance d'étudiants qui retourneraient chez eux, à l'étranger en zone répertoriée « rouge » pour rejoindre leurs proches ?

Si pas, disposons-nous d'un outil performant qui permet de vérifier cette information ?

Si oui, quelles sont les procédures en vigueur à leur retour et l'accueil qui leur est réservé au sein de nos institutions provinciales ?

Y a-t-il une mise en quarantaine ?

Y a-t-il un dépistage imposé ? Si oui quels en sont les critères ?

Les questionnements sont nombreux.

Vu que nos établissements scolaires et nos cités estudiantines sont fréquentés par un grand nombre de jeunes venant de l'étranger, principalement des pays limitrophes, il me semble nécessaire d'anticiper les problèmes avec une procédure claire, efficace et conforme aux règles élaborées par le Conseil National de Sécurité. Il en va de la sécurité de tous les bénéficiaires de nos institutions, en ce compris les membres du personnel.

Cela est d'autant plus important et inquiétant lorsqu'on observe une augmentation spectaculaire du nombre de contaminés chez nos voisins ainsi que les modifications des règles concernant les zones rouges en date du 25 septembre.

D'ores et déjà, Monsieur le Député, je vous remercie pour vos réponses qui permettront tant de rassurer nos étudiants que nos membres du personnel.

Ayse AKTAS  
Conseillère provinciale